

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-gilly@helha.be
HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINES-SAINT-PAUL		
Tél : +32 (0) 64 23 37 59	Fax : +32 (0) 64 23 38 46	Mail : sante-jolimont@helha.be
HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON		
Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 Tournai		
Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 215 Mettre en oeuvre le projet de soins chez un client			
Ancien Code	PAIR2B15	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	C/J/T/W/J/W/T/C/J/T/W/J/W/T/ C/T/ ABI2150		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	19 C	Volume horaire	474 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Gilly Leila MEO (meol@helha.be) HELHa Jolimont Anne SANTOPUOLI (santopuolia@helha.be) HELHa Mouscron HELHa Tournai - Salines Nadia LANGSBERG (langsbergn@helha.be)		
Coefficient de pondération	190		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE représente l'enseignement clinique de l'étudiant BIRSG Bloc 2 de l'ensemble de l'année académique. Elle reprend les notes attribuées aux 6 compétences lors des stages.

Au regard de la validation des autres UE du Bloc 1 et Bloc 2, la validation de cette UE permettra à l'étudiant.e d'accéder aux stages du Bloc 3.

Cette UE 215 est en lien avec l'ensemble des autres UE du programme de cours de l'étudiant.e BIRSG Bloc2.

Cette UE est un pré requis aux UE 312 (Prestations techniques et administration des traitements) & UE 313 (Mettre en oeuvre le projet de soins chez un ou plusieurs clients).

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence OC1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
- OC1.1 Mettre en oeuvre une démarche réflexive et critique pour son développement professionnel (niveau individuel)
 - OC1.2 Argumenter des améliorations possibles de la pratique infirmière sur base de preuves scientifiques (niveau collectif)
- Compétence OC2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
- OC2.1 Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière

OC2.2 Intégrer une réflexion éthique à sa pratique

Compétence OC3 Gérer les ressources humaines, matérielles et administratives

OC3.1 Participer à la mise en oeuvre et/ou l'évaluation des procédures, recommandations et stratégies de développement de la qualité des soins infirmiers.

OC3.2 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe interprofessionnelle autour de projets communs

OC3.3 Gérer une équipe sous sa responsabilité pour assurer les soins et la gestion des ressources matérielles

Compétence OC4 Concevoir des projets de soins infirmiers

OC4.1 Evaluer la situation de santé d'un client, de son entourage ou d'une collectivité

OC4.2 Cogérer des projets de soin ou programmes d'éducation pour la santé avec un client, son entourage ou une collectivité

OC4.3 Choisir les interventions adaptées à la situation, dans les plans de soins de référence et les protocoles

Compétence OC5 Assurer la communication professionnelle

OC5.1 Entretenir avec le client, son entourage ou la collectivité une relation adaptée au contexte

OC5.2 Exploiter les technologies de l'information et de la communication dans le projet de santé

OC5.3 Partager l'information avec les autres membres de l'équipe inter professionnelle concernant les clients, l'entourage ou la collectivité

Compétence OC6 Mettre en oeuvre le projet de soins

OC6.1 Organiser les interventions de soins infirmiers des domaines de promotion de la santé, d'éducation, de soins d'urgence, de soins curatifs, de soins chroniques et palliatifs

OC6.2 Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin ou des programmes d'éducation pour la santé

Acquis d'apprentissage visés

2.C1.1. Exprimer oralement et par écrit ses stratégies d'apprentissage par rapport à des situations vécues.

2.C2.1. Intégrer dans sa pratique les composantes légales, déontologiques et réglementaires.

2.C2.2. Exprimer oralement un questionnement éthique par rapport à des situations vécues.

2.C3.1. Illustrer oralement ou par écrit des indicateurs de processus et/ou de résultats présents dans une situation de soins rencontrée.

2.C3.2. Se coordonner avec les autres professionnels dans des contextes diversifiés.

2.C4.1. Evaluer la situation de santé d'un client dans un contexte de pathologies courantes ou chroniques.

2.C4.3. Argumenter les interventions en lien avec les suspicions de complications médicales.

2.C5.1. Interagir avec le client et son entourage dans des situations courantes et des contextes diversifiés.

2.C5.3. Communiquer oralement et par écrit les informations concernant les clients et leur entourage.

2.C6.1. Préparer les interventions de soins dans des situations courantes et des contextes diversifiés.

2.C6.2. Réaliser les interventions de soins, sous surveillance/supervision.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : PAIR1B16, PAIR1B17

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR2B15A AIP Enseignement clinique, stages, séminaires et mises en si 474 h / 19 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 190 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR2B15A AIP Enseignement clinique, stages, séminaires et mises en si 190

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement, l'étudiant.e est tenu.e d'atteindre la maîtrise des compétences et acquis d'apprentissage décrits dans la fiche ECTS et la ou les fiche(s) descriptive(s) de l'activité d'apprentissage.

La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignants responsables des activités d'apprentissage après délibération.

Les modalités d'évaluation spécifiques à chaque implantation sont décrites dans la ou les fiche(s) descriptive(s)

d'activité d'apprentissage correspondante.

Les activités d'intégration professionnelle associées à cette unité d'enseignement sont obligatoires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AIP Enseignement clinique, stages, séminaires et mises en si			
Ancien Code	15_PAIR2B15A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CABI2151		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	19 C	Volume horaire	474 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Leila MEO (meol@helha.be)		
Coefficient de pondération	190		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE 215 : METTRE EN ŒUVRE LE PROJET DE SOINS CHEZ UN CLIENT.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétences et acquis d'apprentissage

Cette activité de l'unité d'enseignement 215 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

Compétence de fin de formation :

Compétence 1 : S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle.

4.C1.1. Mettre en œuvre une démarche réflexive et critique pour son développement professionnel (niveau individuel).

Compétence 2 : Prendre en compte les dimensions éthiques, légales et réglementaires.

4.C2.1. Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière.

Compétence 3 : Gérer les ressources humaines, matérielles et administratives.

4C3.1. Participer à la mise en œuvre et/ou l'évaluation des procédures, recommandations et stratégies de développement de qualité.

Compétence 4 : Concevoir des projets de soins infirmiers.

4.C4.1. Evaluer la situation de santé d'un client, de son entourage ou d'une collectivité.

Compétence 5 : Assurer une communication professionnelle.

4.C5.1. Entretenir avec le client, son entourage ou la collectivité une relation adaptée au contexte

4.C5.3. Partager l'information avec les autres membres de l'équipe interprofessionnelle concernant les clients, l'entourage ou la collectivité.

Compétence 6 : Mettre en œuvre le projet de soins

4.C6.1. Organiser les interventions de soins infirmiers des domaines de la promotion de la santé, d'éducation, de soins d'urgence, de soins curatifs, de soins chroniques et palliatifs

4.C6.2. Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin ou des programmes d'éducation pour la santé

Acquis d'apprentissage de l'activité :

2.C1.1 Exprimer oralement et par écrit ses stratégies d'apprentissage par rapport à des situations vécues

2.C2.1. Intégrer dans sa pratique les composantes légales, déontologiques et réglementaires

2.C2.2. Exprimer oralement un questionnement éthique par rapport à des situations vécues

- 2.C3.1. Exprimer oralement ou par écrit des indicateurs de processus et/ou de résultats présents dans une situation de soins rencontrée
- 2.C3.2. Se coordonner avec les autres professionnels dans des contextes diversifiés
- 2.C4.1 Evaluer la situation de santé d'un client dans un contexte de pathologies courantes ou chroniques
- 2.C4.3. Argumenter les interventions en lien avec les suspicions de complications médicales
- 2.C5.1. Interagir avec le client et son entourage dans des situations courantes et des contextes diversifiés
- 2.C5.3. Communiquer oralement et par écrit les informations concernant les clients et leur entourage
- 2.C6.1. Préparer les interventions de soins dans des situations courantes et des contextes diversifiés
- 2.C6.2. Réaliser les interventions de soins, sous surveillance/supervision

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Activités spécifiques d'intégration professionnelle liées aux UE 203 et 205.
- Stages dans diverses disciplines en lien avec l'OCI de bloc 2 et des activités d'intégration professionnelles (AIP)
- dont la présence est obligatoire (cf. Règlement de stage).
- Stage de mise en situation professionnelle (MSP).
- Exercices d'appropriation d'éléments qui permettent la compréhension d'article de niveau professionnel ou scientifique.
- Activités travaillant la compétence 3 :

Pouvoir justifier les interactions interprofessionnelles au départ de situations cliniques.

En lien avec l'UE 205 :

- Concepts liés à la notion de travail :
 - o Tâche et activité
 - Concept de compétence :
 - o Comment la structure hospitalière gère-t-elle les compétences infirmières ?
 - Notions d'équipe de travail, pluridisciplinarité, interdisciplinarité, transdisciplinarité, coopération et délégation
 - Notion de réseau de santé et de continuité des soins
 - o Travail autour de l'intergénérationnel et de l'interculturalité
- Travail sur base des observations /situations des étudiants.

Démarches d'apprentissage

L'évaluation est continue durant l'année académique et comporte des temps d'évaluation à la fois formative et certificative.

Les Maîtres de Formation Pratique (MFP) évaluent formativement et certificativement l'apprenant en cours de stage au travers des 6 compétences du référentiel BIRSG2.

Des Feed-Backs réguliers permettent un ajustement des critères et indicateurs attendus.

Dispositifs d'aide à la réussite

Disponibilité des enseignant·e·s, MFP, titulaire.

Questions / réponses

Feedbacks réguliers.

Sources et références

Documents de stages et ouvrages de référence détaillés dans les cours théoriques des Blocs 1 et 2.

Les différents documents (Carnets de Route) pour les modalités des stages sont postés sur la plateforme ConnectED à l'UE 215.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les documents de stage sont mis à la disposition des apprenants sur la plateforme ConnectED et expliqués aux étudiants lors d'une séance d'information programmée par la Titulaire BIRSG2.

L'évaluation est réalisée selon un processus formatif et certificatif. L'étudiant.e est tenu.e de se référer aux documents Carnets de route : Généralités (Transversal) et les autres carnets de route spécifiques à chaque stages pour les modalités spécifiques.

Les supports employés sont les suivants et sont disponibles sur la plateforme *ConnectED* (UE 215) avant le début des stages :

- Référentiel de compétences Bachelier Infirmier Responsable de Soins Généraux
- Carnet de route soins généraux transversal 2025-2026
- Carnet de Route du Stage de Mise en situations professionnelles
- Carnet de Route Soins Généraux Stage 1
- Carnet de Route Soins Généraux Stage 2
- Carnet de Route Soins Généraux Stage 3
- Carnet de Route Soins Généraux Stage 4 : Renforcement
- Document de Collecte des Données supervision de stage
- Document de Collecte des Données rapport de stage
- Document d'évaluation MFP
- Document d'évaluation par les équipes soignantes
- Dossier Réflexif
- Ephémérides

Quant aux horaires et lieux de Stage : Plateforme *ConnectED* : Valves - Stages BIRSG 2

4. Modalités d'évaluation

Principe

La validation des 6 compétences est notifiée au terme du parcours continu de l'étudiant.e.

L'évaluation des compétences est diagnostique et centrée sur la collecte d'indicateurs évaluant les niveaux de maîtrise des critères : L'étudiant.e a la possibilité à différents moments de son parcours de démontrer la maîtrise de ses compétences.

Chaque compétence doit être acquise à 50% pour valider le parcours de stage BIRSG2.

La note finale attribuée à chaque compétence sera déterminée par les membres du conseil de stage (MFP BIRSG2, coordinatrice de section, cellule stages et direction). Elle tiendra compte des estimations diagnostiques notifiées aux compétences mais également du profil de l'étudiant.e (évolution et progression durant l'année académique, positionnement face à l'erreur...).

De plus, la C1/C2 complémentaire ne doit pas avoir été activée pour valider le parcours de compétences.

Le conseil de stage se réunit afin de se positionner quant à la validation ou non des compétences en échec de chaque étudiant.e. en tenant compte des estimations diagnostiques notifiées aux compétences mais également du profil de l'étudiant.e (évolution et progression durant l'année académique, positionnement face à l'erreur...).

Dans le cadre de l'évaluation par compétences, le parcours de stage de l'étudiant.e est continu et ne peut être substitué par une évaluation ponctuelle.

Il n'y aura, donc, pas de possibilité de seconde session pour le programme de stage.

L'ensemble des maîtres de formation pratique sont susceptibles d'accompagner et d'évaluer les étudiants dans le cadre de l'UE 215.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Stg	100	Stg	100		

Stg = Stages

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 190

Dispositions complémentaires

Les modalités spécifiques se trouvent dans le document "MODALITES D'EVALUATION (annexe I aux fiches ECTS) - BLOC 2 Bachelier : infirmier responsable de soins généraux" disponible sur *ConnectED* dans les Valves, dans l'onglet

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).